

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Concertation préalable
Reconstruction des outils de
traitement de déchets
Grenoble-Alpes Métropole

26 AVRIL – 28 JUIN 2019

Garants désignés par la Commission
nationale du débat public :
Monsieur Michel PUECH
Monsieur Bernard GIACOMELLI

Le 4 septembre 2019

Bilan des garants

PROJET DE RECONSTRUCTION DES OUTILS DE TRAITEMENT DE DECHETS GRENOBLE-ALPES METROPOLE

26 AVRIL – 28 JUIN 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	5
CONTEXTE DU PROJET.....	7
Le contexte politique et législatif.....	7
Le Schéma Directeur Déchets.....	7
Le partenariat Sud Isère	8
Le contexte géographique et humain.....	8
La population concernée.....	8
Le risque inondation.....	9
Les outils industriels et leurs évolutions.....	9
Le centre de tri à la Tronche	10
L'usine d'incinération et de valorisation énergétique à la Tronche.....	10
Le centre de compostage à Murianette.....	11
Le résumé des principaux enjeux.....	11
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	12
Rappel de la volonté du maître d'ouvrage : la concertation s'inscrit dans un processus en cours.....	12
Mobiliser la population pour réussir un projet ambitieux.....	12
La communication préalable	13
Elaboration d'une stratégie.....	13
Collaboration avec les garants CNDP	13
L'analyse du contexte	13

Accompagnement de la démarche par un prestataire.....	14
Le programme prévisionnel.....	14
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	15
Les documents de la concertation.....	15
Le dossier de concertation	15
Le site internet	15
La communication : faire savoir et interpeler	16
La participation.....	16
La plateforme participation.lametro	16
Des espaces de débat.....	16
A la rencontre du public	16
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	17
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation.....	17
L'opportunité du projet.....	17
Les craintes et questions sur leur dimensionnement.....	18
Des exigences environnementales concomitantes attendues.....	19
L'acheminement des déchets par camions	21
L'intégration paysagère des sites	21
L'impact des travaux.....	22
Pour une appropriation des objectifs : la valorisation pédagogique des installations.....	22
La performance des installations.....	23
L'aire d'accueil des gens du voyage	23
Évolution du projet résultant de la concertation	24
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	25
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	26
Continuer à associer/informer les usagers et le public.....	26
Répondre à des exigences nouvelles.....	26
LISTE DES ANNEXES	26

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE :**

Le projet est porté par **Grenoble-Alpes Métropole**. La communauté couvre un territoire de 541 km² et regroupe environ 450 000 habitants.

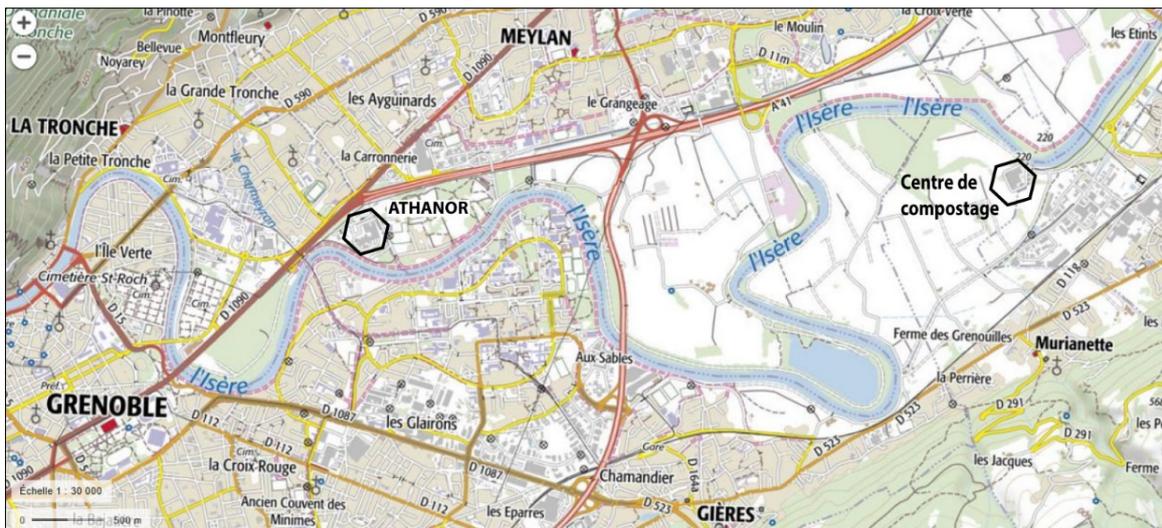
- **CONTEXTE :**

Les installations de traitement des déchets de l'agglomération grenobloise ont été mises en service à partir des années 70. L'unité d'incinération et de valorisation énergétique des ordures ménagères d'Athanor date de 1972 et le centre de tri de 1994. Le centre de compostage de la fraction organique des ordures ménagères de Murianette a été mis en service en 1994. Depuis, les équipements ont été rénovés puis régulièrement modernisés. Toutefois, face à des équipements en fin de vie qui ne seront plus en capacité de satisfaire les exigences de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV du 17/08/2015), ni les prochaines normes des rejets atmosphériques de l'unité d'incinération, Grenoble-Alpes Métropole a redéfini sa politique de traitement des déchets dans un Schéma Directeur des Déchets adopté le 10 novembre 2017. Pour adapter les outils de traitement aux objectifs, ce dernier prévoit la reconstruction totale du centre de tri et de l'unité d'incinération sur le site actuel d'Athanor et l'ajout d'une unité de méthanisation au centre de compostage de Murianette.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**

Les installations de traitement des déchets sont situées sur deux sites distincts :

- Athanor sur la commune de la Tronche : un centre de tri, une unité d'incinération et de valorisation énergétique et une déchetterie
- Le site de compostage de la fraction organique des ordures ménagères à Murianette



- **OBJECTIFS :**

1. La contractualisation de la mutualisation du traitement des déchets avec six autres intercommunalités du Sud Isère.

2. La reconstruction d'un centre de tri de plus grande capacité (de 35 à 51 000 tonnes) et d'une usine d'incinération de capacité plus réduite (de 185 à 155 000 tonnes).
3. L'ajout d'une unité de méthanisation au centre de compostage des déchets alimentaires triés à la source.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Les installations sont des installations classées pour la protection de l'environnement, elles sont de grandes dimensions et peuvent donc présenter un impact environnemental. Elles se situent en zone urbaine fortement peuplées, à proximité immédiate du cours de l'Isère en amont de Grenoble. Elles bénéficient d'un accès autoroutier.

- **COÛT de la RECONSTRUCTION :**

- Unité d'Incinération des Ordures Ménagères : 142 millions d'euros
- Centre de tri : 22 millions d'euros, réévalués à 30 millions
- Usine de méthanisation de Murianette : 17 millions d'euros.

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

La période de reconstruction d'Athanor et de création des installations de méthanisation s'étendra de 2020 à 2025 selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Centre de tri : horizon 2023.
- Usine d'incinération : horizon 2025.
- Unité de méthanisation à Murianette : 2021/2022

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Approbation du schéma directeur déchets 2020-2030 : 10 novembre 2017.
- Demande à la CNDP de la désignation d'un garant de la concertation par le vice-président de la METRO : 26 novembre 2018.
- Désignation de deux garants : 05 décembre 2018.
- Dates de la concertation : Du 26 avril au 28 juin 2019.
- Publication du bilan : 10 septembre 2019

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

Le périmètre géographique de la concertation inclut les 49 communes de la Métropole et les 6 communautés de communes ou d'agglomération partenaires du Sud-Isère : La communauté d'agglomération du Pays Voironnais et les communautés de communes du Pays du Grésivaudan, de l'Oisans, du Trièves, de la Matheysine et de Saint-Marcellin-Isère-Vercors

- **INFORMATION :**

- 15 000 flyers distribués dans les boîtes aux lettres des riverains des installations (communes de Grenoble, Meylan, La Tronche, Domène, Murianette).
- 650 affiches dans les espaces publics et commerces de Saint Martin d'Hères, Grenoble, Meylan, La Tronche, Domène et Murianette.
- 20 avis A2 réglementaires affichés dans les mairies.
- Les sites internet de la Métropole et des collectivités associées

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Un dossier de concertation
- Une plateforme participative comprenant une présentation du projet, une foire aux questions et un accès à la page de la concertation

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 2 forums :
 - Forum d'ouverture : Lundi 06 mai. La Tronche. 23 participants.
 - Forum bilan des ateliers : Lundi 17 juin. La Tronche. 11 participants
- 3 ateliers thématiques :
 - Mardi 14 mai : visite-atelier de Murianette. 18 participants.
 - Jeudi 16 mai : visite-atelier Centre de Tri Athanor : 22 participants
 - Jeudi 23 mai : visite-atelier incinérateur Athanor. 18 participants.
- Des stands mobiles de concertation sur les marchés, sur des lieux d'évènements festifs, à l'entrée du self du CHU.

- **PARTICIPANTS :**

- 62 contributions dont 37 contributeurs sur le site internet participation@lametro.fr.
- 210 habitants rencontrés sur les points de rencontre du dispositif mobile.
- 160 commentaires Facebook.
- 53 participants aux 3 ateliers thématiques.
- 34 participants aux forums.

CONTEXTE DU PROJET

Le contexte politique et législatif

Grenoble-Alpes Métropole assure la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. Elle traite de la prévention et réduction de la production des déchets, la collecte en porte-à-porte et apports volontaires, les déchetteries, le tri et la valorisation sous différentes formes (recyclage, incinération, compostage) des déchets collectés.

Depuis 2016, la Métropole s'est dotée d'une feuille de route qui fixent comme objectifs de :

- Réduire de 15% la production d'ordures ménagères résiduelles
- Atteindre 58% de valorisation de la matière en diminuant la quantité de déchets envoyés en incinération.

Toutefois, le diagnostic montre que globalement, les performances de tri sélectif stagnent :

- Il reste une quantité importante de matière valorisable incinérée dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.
- Il reste encore environ 40% de matière non valorisable dans la poubelle de collecte sélective.

Dans ce contexte, un schéma directeur des déchets a été mis à l'étude. Co-construit au sein de groupes de travail d'experts et d'usagers, il a fait l'objet d'un débat politique et d'une consultation citoyenne sur la base de trois scénarios. Plus de 1.000 personnes ont contribué à travers des ateliers, forums et consultations en ligne. Le scénario le plus ambitieux a été retenu.

Le Schéma Directeur Déchets

Le schéma directeur déchets a été adopté fin 2017. Il fixe les grandes orientations stratégiques pour la période 2020-2030. Le projet répond aux évolutions réglementaires fixées par la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au renforcement des normes environnementales européennes et françaises concernant la pollution des installations classées pour l'environnement. Les grandes lignes du schéma directeur sont :

1. Réduire et éviter la production des déchets ménagers et assimilés par des actions auprès des habitants, commerçants, entreprises. D'ici 2030 chaque usager devra diviser par deux le poids de la poubelle grise.
2. Renforcer l'incitation au tri et améliorer la performance en exploitant mieux le gisement des ordures résiduelles par le développement de nouvelles collectes spécifiques (déchets alimentaires, textiles).
En zones urbaines, l'installation d'une troisième poubelle pour séparer à la source les déchets alimentaires permettra de capter 14.000 t/an. En zone rurale, le compostage individuel sera généralisé. Pour le verre, dont 25% se trouvent encore dans la poubelle résiduelle, l'objectif est un taux de captage de 95% avec la mise en place de 250 bornes supplémentaires d'apport volontaire. Globalement, le poids des déchets recyclés devra passer de 48 % en 2015 à 67 % en 2030.
3. Renforcer l'incitation au tri et le contrôle par la mise en place d'un système de tarification incitative et d'une police intercommunale de l'environnement.
4. Renforcer la performance de valorisation au sein du réseau de déchetteries.
5. Au final, les objectifs de réduction des déchets du schéma directeur et le constat du vieillissement des installations industrielles actuelles imposent de procéder à une reconstruction complète des outils de traitement des déchets pour le centre de tri et l'incinérateur et de faire évoluer le centre de compostage par l'ajout d'une unité de méthanisation.

Le partenariat Sud Isère

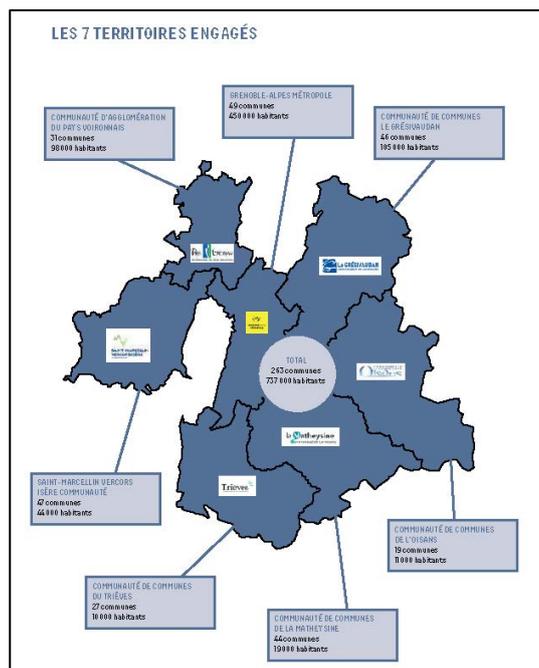
Les outils sont dimensionnés pour accueillir les déchets des collectivités voisines du Sud Isère déjà utilisatrices pour tout ou partie de leurs déchets. La mutualisation des outils et les engagements des partenaires est contractualisée dans une convention constitutive d'un groupement de commandes.

Le contexte géographique et humain.

La population concernée

Le projet couvre un large domaine géographique qui englobe 737 000 habitants du Sud Isère, à savoir Grenoble-Alpes Métropole (450.000 habitants) et les EPCI partenaires (environ 287.000 habitants).

Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan	(105 000 hab.)
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	(98 000 hab.)
Communauté de Communes de Saint Marcellin-Vercors Isère	(44 000 hab.)
Communauté de Communes de la Matheysine	(19 000 hab.)
Communauté de Communes de l'Oisans	(11 000 hab.)
Communauté de Communes du Trièves	(10 000 hab.)



L'environnement immédiat

Les installations sont situées dans un contexte urbain densément peuplé pour Athanor et un contexte périurbain pour Murianette.

Athanor est implanté sur la commune de La Tronche (6 700 hab.) à proximité de la zone résidentielle de Meylan (17 150 hab.) et, séparé par l'Isère, de Saint Martin d'Hères (38 700 hab.) et du campus universitaire, à peu de distance de la commune de Grenoble (165 000 hab.).

L'environnement immédiat d'Athanor qui se situe à l'extrémité ouest de l'île d'amour, entre l'autoroute et une boucle de l'Isère, est constitué de quelques maisons anciennes, de terrains cultivés en maraîchage et d'une aire d'accueil de gens du voyage. Plus à l'est, se trouve un espace sportif et un parc de promenade et de jeux très fréquentés.

Le site de Murianette se trouve dans la plaine inondable de l'Isère, à proximité immédiate d'un méandre de l'Isère et de sa digue. Jardins et grandes cultures se développent autour de l'usine. Les digues aménagées et récemment reconstruites sont fréquentées par joggers, cyclistes et promeneurs. Les installations, relativement basses mais d'un aspect extérieur peu flatteur sont isolées dans le cadre rural et peu visibles du bourg de Murianette.

Le risque inondation

Les deux installations sont situées dans des zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Isère amont. Athanor est situé dans la zone dite de contraintes particulières et l'usine de compostage de Murianette dans un champ d'inondation contrôlée. Des prescriptions particulières s'imposent pour la reconstruction.

Les outils industriels et leurs évolutions.

Les deux sites industriels sont concernés : celui de La Tronche et celui de Murianette.

Le site de La Tronche, dit Athanor, regroupe plusieurs activités, le centre de tri des collectes sélectives et des ordures ménagères résiduelles, l'usine d'incinération et de valorisation et une déchèterie. Le regroupement des installations sur un même site facilite la mutualisation d'activités communes et l'optimisation du traitement par la proximité des flux. L'ensemble des refus de tri est valorisé directement dans les unités de production énergétique. Toutefois, le site est marqué par des contraintes fortes. Le manque de place et de surface ne permet pas d'envisager des projets de rénovation ou d'extension. Par ailleurs, la prise en compte des risques inondation et incendie imposent des dispositions constructives sévères.

Actuellement, environ 120 salariés travaillent sur les différents postes : exploitation, accueil/pesée, maintenance, suivi qualité/environnement, administration et encadrement. La reconstruction des installations ne générera pas d'emploi supplémentaire pour l'exploitation des outils industriels. Leur fonctionnement est prévu à emplois constants.



Extrait du dossier de concertation

Le centre de tri à la Tronche

Le centre de tri a été mis en service en 1994. Il a depuis subi plusieurs évolutions. La chaîne actuelle a été reconstruite en 2013, et adaptée en 2016 (extension du tri à tous les emballages plastiques) et 2018 (extension du tri aux petits emballages métalliques).



Complexe Athanor : Centre de tri et usine d'incinération.

Il dispose de deux chaînes de traitement :

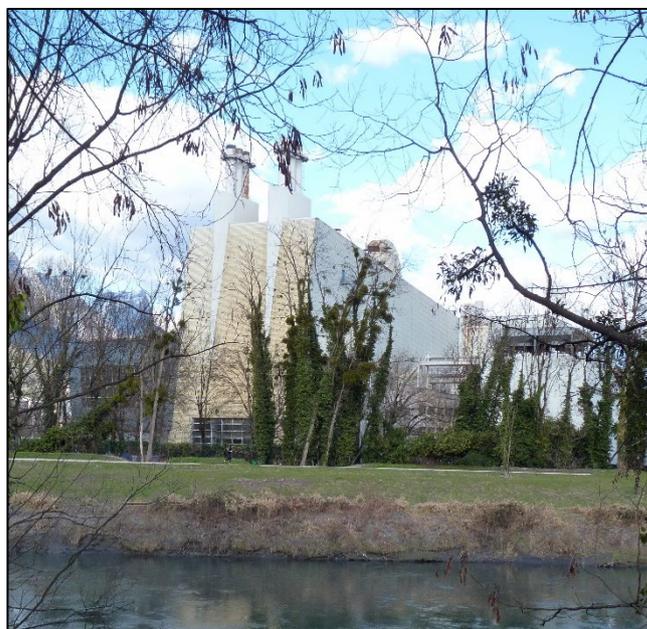
- Le traitement du flux de la collecte sélective (Chaîne Verte).
- Le traitement du flux des ordures ménagères résiduelles permettant de séparer une fraction valorisable et une fraction fermentescible (Chaîne Grise).

La capacité actuelle du centre de tri est de 35 à 40 000 tonnes.

Le projet pour le centre de tri prévoit une augmentation constante des tonnages pour atteindre, en incluant les apports des EPCI associées, 55.000 tonnes à l'horizon 2030. L'augmentation de la capacité de tri sera de 15 à 20.000 tonnes. Le projet devra être opérationnel pour 2023. L'investissement est estimé à 30 millions d'euros HT.

L'usine d'incinération et de valorisation énergétique à la Tronche

L'usine d'incinération et de valorisation énergétique, propriété de Grenoble-Alpes-Métropole, a été créée en 1972 pour assurer le chauffage de l'hôpital de Grenoble. L'installation a été modernisée notamment en 1987, 1994 et 2005. Actuellement, trois fours assurent en continu l'incinération de 187.000 tonnes de déchets. Les gaz de combustion réchauffent de l'eau puis de la vapeur jusqu'à 285° sous une pression de 30 bars. L'installation alimente aujourd'hui 35 000 logements en chaleur et en eau chaude sanitaire, ce qui représente une économie de 26 000 tonnes équivalent-pétrole. Cette unité produit également par cogénération, de l'électricité. La moitié est autoconsommée et l'autre moitié revendue à EDF. La Compagnie de Chauffage assure le fonctionnement de l'usine dans le cadre d'une délégation de service public.



*Athanor vu du campus universitaire de Saint Martin d'Hères.
Au premier plan, l'Isère.*

Les performances énergétiques (réseau de chaleur + électricité) sont considérées comme les meilleures du territoire français. Parallèlement, on estime que les performances environnementales, certes bonnes, peuvent être améliorées et doivent être adaptées aux nouvelles normes de rejets dans l'atmosphère.

Le projet prévoit la diminution du tonnage des déchets résiduels à 155 000 t en 2030. Ils seront incinérés à l'aide de 2 lignes de traitement, l'une pour les ordures ménagères résiduelles et l'autre pour les déchets à haut pouvoir calorifique. La baisse de la production de chaleur de 308 Gwh/an à 258 Gwh/an en 2030 ne devrait pas impacter le fonctionnement du réseau de chauffage.

En revanche, la filière de valorisation des mâchefers actuellement peu stabilisée pourraient trouver des améliorations dans le cadre du projet. La reconstruction permettra également d'éliminer les problèmes de stabilité des ouvrages apparus suite à des tassements différentiels du sol.

Le centre de compostage à Murianette

Le site de Murianette a été créé en 1993. La fraction fermentescible issue du tri représente 20.000 tonnes/an. Elle comprend 1 800 à 2 000 tonnes de déchets végétaux. Actuellement, la fraction organique des ordures ménagères est extraite des ordures ménagères avant d'être compostée. Cette méthode sera abandonnée au profit de la généralisation d'une collecte séparative à la source de déchets alimentaires dans une poubelle spécifique à mettre en place (poubelle marron).



Centre de compostage de Murianette.

Afin de mieux valoriser les déchets alimentaires, le projet ajoute une étape de méthanisation avant compostage. Les déchets seraient transformés à travers un processus tri/méthanisation/compostage. Le gisement de matière prévu est de 18.000 tonnes (14.000 pour les particuliers et 4.000 pour les gros producteurs). Toutefois, la collecte des déchets alimentaires entre en concurrence avec la promotion du compostage individuel, le tonnage pourrait être revu à la baisse. La production de gaz sera directement réinjectée dans le réseau. Elle est évaluée 10,5 GWh/an.

Le résumé des principaux enjeux

La réussite de l'élargissement au Sud-Isère et le partenariat

La Métropole s'est engagée dans un partenariat avec les collectivités du Sud-Isère. Par cet engagement, elles mettent en commun leurs actions pour le traitement des déchets. De cette manière, elles répartissent les risques techniques et industriels, les coûts d'investissement et d'exploitation, parmi les membres du groupe. Cette mutualisation offre les conditions d'une sécurisation vis-à-vis des obligations de traitement et de performance environnementale.

Assurer la continuité du service

Pour reconstruire sur le même site tout en maintenant l'activité des usines, le projet imagine une séquence de remplacement progressif, un phasage qui permet de déplacer le centre de tri pour ensuite reconstruire l'usine d'incinération à sa place. Cette stratégie évite de recourir à l'achat de prestations extérieures et permet la maîtrise des coûts aux usagers.

Des outils plus performants et évolutifs

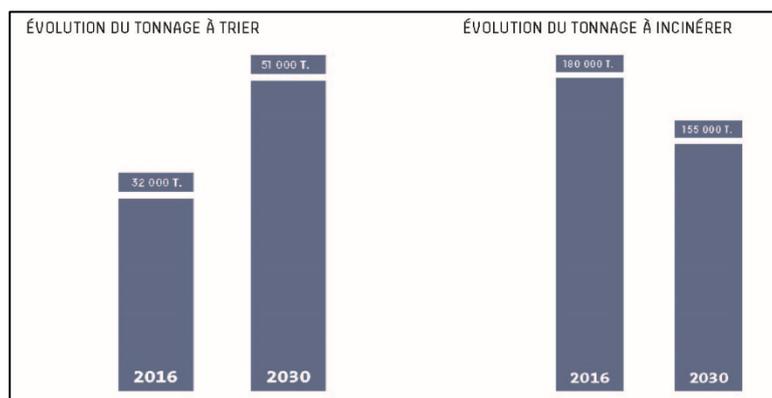
Le projet a pour objectif de minimiser les nuisances de toutes natures et en particulier d'abaisser encore les niveaux de rejets des polluants atmosphériques. Il devra intégrer la durabilité envisagée (30/40 ans) des installations.

La réussite du schéma directeur déchets

Le premier enjeu est d'atteindre les objectifs chiffrés par le schéma directeur déchets en matière de tri et de valorisation. De là, dépendra la bonne adéquation entre le dimensionnement nominal des installations et les volumes réels à traiter.

MOINS DE DECHETS,
PLUS DE TRI !

Extrait du dossier de concertation



L'intégration dans l'environnement urbain

L'intégration dans l'environnement est une question architecturale et paysagère, mais l'enjeu est avant tout psychologique. L'objectif est de remplacer l'image d'un équipement nuisant par la vision d'un outil performant, indispensable et aux vertus écologiques. De changer le forfait coupable que reflète le centre de traitement des ordures en une considération, une fierté pour un bel exemple d'économie circulaire par recyclage et production d'énergie.

Un accueil pédagogique

La valeur pédagogique d'une visite des usines étant reconnue, il est apparu fondamental d'intégrer un circuit de visite attrayant pour faciliter l'appropriation des objectifs du schéma directeur déchets et du projet de reconstruction par le public

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Grenoble-Alpes Métropole, s'appuyant sur les articles L 121-16 et L 121-16-1 du Code de l'Environnement, décide de procéder à une concertation préalable, avec garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public, sur le projet de reconstruction des outils de traitement des déchets.

Rappel de la volonté du maître d'ouvrage : la concertation s'inscrit dans un processus en cours.

Mobiliser la population pour réussir un projet ambitieux

Le maître d'ouvrage a adopté un projet ambitieux de réduction des déchets qui impose une participation forte de la population au tri des déchets. Le maître d'ouvrage mise sur une appropriation des objectifs et des moyens mis à disposition pour réussir son pari. C'est la raison pour laquelle à chaque étape du projet, il tente de mobiliser tous les acteurs potentiels et la population. Le contexte médiatique et socio-environnemental est relativement favorable à la modification des comportements des ménages en matière de réduction des déchets (plastiques, emballages) et de réduction des pollutions (empreinte carbone, particules ultrafines ...). La Métropole tente de positionner sa communication pour engager le public dans cette voie au bénéfice de sa politique de réduction des déchets.

Parallèlement, la collectivité met en place, en application des objectifs du schéma directeur déchets, des outils pour faciliter les gestes de tri et optimiser le rendement.

La communication préalable

L'élaboration du schéma directeur déchets a donné lieu à une concertation, concertation inscrite à l'article R541-41-24 du code de l'environnement. Elle a mobilisé les acteurs pendant 2 ans.

Outre la mise en place de groupes de travail chargés d'établir différents scénarios, le public s'est exprimé à travers 2 consultations grand public en ligne précédées d'un forum citoyen.

La réussite de la démarche a reposé sur 3 conditions fondamentales

- Une analyse technique pour diagnostiquer l'état de la production, de la collecte et du traitement des déchets, l'identification des gains possibles et la définition des enjeux.
- Un dispositif qui cherche à associer les partenaires et également le public par la mise en place d'un forum citoyen.
- Des concertations engagées sur la base de plusieurs scénarios élaborés à la lumière des éléments de prospective dégagés des volontés locales et des contraintes réglementaires.

Des outils pédagogiques, des vidéos ont été construits pour accompagner la démarche.

La concertation s'est appuyée sur un comité usagers déchets (CUD) créé en 2017 pour rassembler tous les partenaires (hors élus). Il s'est réuni à de nombreuses reprises lors de l'élaboration du schéma directeur. Lors de sa 7^e réunion CUD, le 11 septembre 2018, l'évolution des unités de traitement, le centre de compostage, le centre de tri et l'unité de valorisation énergétique, est à l'ordre du jour.

Le CUD a également été associé à l'élaboration de la stratégie de concertation préalable lors de la réunion du 28 mars 2019.

En avance sur la concertation préalable, la Métropole a convoqué tous ses contacts pour une première réunion d'information sur la reconstruction des outils de traitement, en date du 10 décembre 2018. Le total des partenaires invités rassemble 158 adresses mail. Outre l'information diffusée, il a été demandé aux participants de proposer des modalités pour engager la concertation à venir.

Elaboration d'une stratégie

Collaboration avec les garants CNDP

Rapidement après leur désignation les garants ont rencontré la Métropole au cours d'une réunion formelle en présence de la direction de la collecte et du traitement des déchets pour une présentation de la politique déchets de la Métropole et notamment de la co-construction du schéma directeur déchets et des concertations mises en place à cet effet. Cette réunion a permis de poser les bases de nos prochaines collaborations en vue de la concertation préalable sur les outils de traitements de déchets (annexe n°1).

L'analyse du contexte

Pour s'imprégner du contexte global, les garants ont pu avoir accès au listing des contacts des partenaires du projet pour activer un diagnostic indépendant, en direct, de la situation en vue d'éventuellement adapter les modalités de la concertation. L'activation du réseau a été faite par des mails ciblés par lesquels il était proposé de répondre directement ou de contacter les garants pour un entretien.

Rappel des partenaires : des associations de consommateurs, de protection de l'environnement (3), les unions de quartiers (2), des élus et services techniques des villes (3), des habitants (6), des acteurs économiques (1), des partenaires institutionnels (2), les CC voisines associées au projet (1). (Entre parenthèses le nombre de réponses).

La synthèse des entretiens et des réponses a été transmise au maître d'ouvrage (annexe n°2).

En résumé, on retient que face à un projet important et dont les grandes orientations sont validées, les élus et les habitants sont fortement demandeurs d'informations. Ils demandent que les règles de la concertation soient clairement énoncées. Il apparaît clairement que les réponses émanent d'un public averti qui demande que le dossier fournisse des informations précises sur les fonctionnements des usines, les taux de recyclage, la destination des sous-produits, la nature des fumées, les rendements énergétiques, les coûts de traitement, la collecte des biodéchets des professionnels, l'insertion paysagère des bâtiments ...

Il est révélé l'importance de mettre en place des moyens diversifiés d'information et de débat, notamment pour aller à la rencontre de tous les publics

Accompagnement de la démarche par un prestataire

Dès le début de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a souhaité recruter un animateur de la démarche. A l'aide d'un cahier des charges expliquant le contenu de la concertation, la Métropole a rapidement retenu le bureau Planète citoyenne. Une première réunion s'est déroulée le 20 mars, réunion à laquelle les garants ont été conviés, pour présenter l'intervention du prestataire dans la démarche de la concertation.

Planète Citoyenne propose d'accompagner les projets de concertation, de leur conception à leur animation et jusqu'à leur bilan. La participation des citoyens et des parties-prenantes dans la conception des projets publics est considérée comme une démarche porteuse d'une plus-value : meilleure compréhension des attentes et des besoins, appropriation des enjeux, enrichissement des propositions initiales.

Le programme prévisionnel

Les modalités de la concertation et le programme prévisionnel sont publiés dans un document intitulé stratégie validé par la maîtrise d'ouvrage en date du 24 avril 2019 (annexe n°3). Dans ce document, le maître d'ouvrage rappelle le périmètre thématique de la concertation. Il insiste sur la validation du schéma directeur déchets en rappelant que l'objet de la concertation porte uniquement sur les outils de traitement des déchets, toutefois sans fermer la porte à d'autres questionnements.

Le prestataire propose de cibler le grand public et la société civile organisée, à l'aide de réunions publiques et de mobiliser les riverains lors d'ateliers-visites de site pour aborder les questionnements relatifs à chaque site.

- UIVE : quelle intégration paysagère et quels impacts environnementaux à prendre compte ? Identification des nuisances et des leviers possibles pour limiter les nuisances générées par les équipements, notamment sur le site de La Tronche
- CDT : quels enjeux de valorisation des déchets pour plus de tri et moins d'incinération ? Impacts sur l'outil de traitement, mesures d'accompagnement pour s'assurer de l'évolution des pratiques
- UM/C : quels enjeux pour le développement d'une nouvelle filière de collecte de biodéchets ?

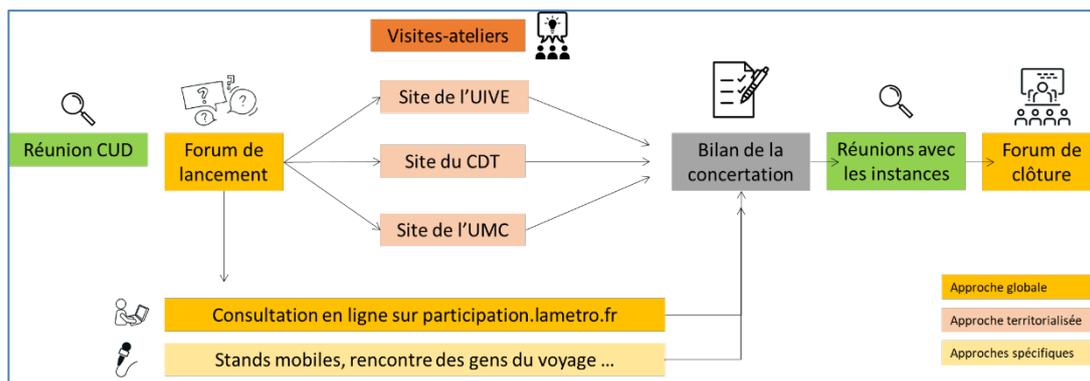


Image extraite de la proposition de travail élaborée par planète citoyenne.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Les documents de la concertation

Le dossier de concertation

La collectivité a mis en ligne un dossier de concertation rappelant le contexte local en lien avec les orientations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il explique les enjeux de la reconstruction.

1. La mutualisation et le groupement de commandes
2. La maîtrise des coûts et la continuité du service
3. La construction d'outils plus performants et évolutifs
4. La garantie de la performance environnementale et énergétique
5. La vocation pédagogique des sites

Le dossier permet de se projeter sur les 3 outils proposés pour le traitement des déchets avec 3 évolutions majeures.

- Plus de tri => agrandissement du centre de tri,
- Moins de déchets => réduction des capacités d'incinération,
- Collecte de biodéchets => Méthanisation

Il explique que le projet de l'UIVE tiendra compte des nouvelles normes en utilisant les meilleurs techniques disponibles. Il devra assumer sa fonction de valorisation et assurer son intégration dans l'environnement urbain. Il est également rappelé l'intérêt de la proximité de la ville pour l'alimentation du réseau de chaleur.

Le dossier souligne l'intérêt de la méthanisation comme source d'énergie et explique les précautions prises pour prévenir les risques d'explosion et lutter contre la diffusion des odeurs.

La demande faite aux associations de produire un cahier d'acteur, un argumentaire indépendant sur le projet, n'a pas trouvé d'écho favorable. Le consensus préalable étant établi par les 2 années de co-construction du schéma directeur déchets.

Le site internet

Le site internet de la Métropole, dans la rubrique Déchets/Que fait la Métropole? présente de nombreuses informations et notamment le schéma directeur des déchets 2020-2030 et sa synthèse, le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets 2018 et sa synthèse, la synthèse des résultats sur la surveillance environnementale de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique d'Athanor 2018. Il affiche un lien vers la page de la concertation préalable pour s'exprimer sur le projet de reconstruction des outils de traitement des déchets.

La communication : faire savoir et interpeler

Cette étape est particulièrement importante. Les garants ont à plusieurs reprises souligné ce point pour que la concertation s'adresse à tous les publics sur l'ensemble du territoire concerné. Au-delà des affichages et des publications réglementaires, une campagne d'information s'est avérée nécessaire. Elle a été centrée sur les riverains à l'aide de la diffusion de 15 000 flyers dans les boîtes aux lettres sur les communes de Saint Martin d'Hères, Grenoble, Meylan, La Tronche, Domène et Muriannette. Plus globalement, les sites internet des communes proches et ceux des intercommunalités associées ont affiché l'information avec plus ou moins de visibilité.

L'information a également été diffusée via les réseaux sociaux.

Localement, elle a paru sur les écrans des trams et des bus de l'agglomération du 20 mai au 2 juin.

Un seul communiqué de presse a paru dans un journal local : Grenoble au Grésivaudan.

La proposition pour organiser des réunions publiques dans les communes riveraines n'a pas été "activée" par celles-ci.

La participation

La plateforme participation.lametro

Un espace d'expression a été ouvert du 26 avril au 28 juin sur la plateforme participation.lametro. Il était alors possible de répondre à un questionnaire ou de déposer une contribution libre. (34 contributions)

Les questionnaires ont été remplis par 37 personnes

- Athanor : Où sont valorisées nos OM : 2 réponses
- Athanor : projet du centre de Tri : 26 réponses
- Muriannette : Où vont nos déchets alimentaires : 9 réponses

Des espaces de débat

La consultation a été complétée par un espace de débat concrétisé par 2 forums (information, échange et production de réflexions) et des visites de site couplées ateliers d'expression et de débat. Ces ateliers ont permis d'approfondir les questionnements.

- Forum de lancement, le 6 mai 2019 22 participants
- 3 ateliers-visites, les 14, 16 et 23 mai 2019 58 participants cumulés (annexe 4)
- Forum de restitution, le 17 juin 2019 12 participants. Lors de cette dernière réunion une première synthèse de la démarche et des perspectives envisagées a été présentée.

A la rencontre du public

La volonté d'aller à la rencontre du public s'est traduite par la mise en place d'un dispositif de stands mobiles animés par les messagers du tri et/ou les agents de la direction des déchets. L'information était diffusée à l'aide d'affiches et de photolangages pour solliciter la parole du public rencontré. Des tablettes permettaient une connexion directe sur le site de la participation.

En interne, les agents de la direction des déchets et des secteurs de collecte ont été interrogés sur leurs inquiétudes et leurs attentes des nouvelles dispositions et en particulier sur la reconstruction des outils de traitement. Leurs contributions sont jointes à l'ensemble des remarques faites pendant la concertation préalable.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation.

Compte tenu du dispositif de concertation mis en place, les questionnements proviennent d'un public varié et de quelques personnes, parfois membres du comité d'usagers déchets, qui ont participé à toutes les manifestations (ateliers + forum). Les observations et propositions recueillies pendant la concertation portent sur la globalité du projet¹. Elles peuvent se classer ainsi :

L'opportunité du projet.

1. D'une façon générale, les intervenants acceptent le projet. Ils comprennent la nécessité de moderniser les installations, de les adapter aux objectifs du Schéma Directeur des Déchets et d'améliorer leur impact environnemental en particulier pour ce qui concerne les pollutions sonores, olfactives et les rejets dans l'atmosphère. L'argumentaire sur l'obsolescence n'est pas remis en cause pour une usine (UIVE) qui date de 1972. La production de chaleur et d'électricité de l'usine d'incinération, le compostage et la méthanisation sont validés comme étant des processus intéressants de valorisation.
2. Ainsi, les habitants admettent facilement la nécessité de reconstruire le centre de tri et l'usine d'incinération mais s'interrogent sur la pertinence de son positionnement. Considérant la pollution de l'agglomération, le site actuel apparaît comme un non-sens. Certains intervenants souhaiteraient que l'usine d'incinération soit reconstruite sur un autre site hors de la cuvette grenobloise ou même suggèrent pour les déchets provenant hors de l'agglomération, l'implantation de petites unités réparties sur le territoire, alternative qui limiterait le transport des déchets et son impact environnemental.
3. La proposition d'améliorer et de moderniser l'existant est aussi avancée. Face à un projet de grande ampleur, des alternatives doivent être explorées. Si l'option de ne rien faire ne paraît pas envisageable, les arguments pour une reconstruction ou une modernisation sont peu approfondis. La reconstruction de tout l'équipement d'Athanor est-il nécessaire dans son ensemble ? Certains dispositifs sont suffisamment indépendants pour être renouvelés sans modifier l'ensemble. Une modernisation traitement des fumées pourrait s'avérer suffisante. L'agrandissement du centre de tri peut-il se faire dans les bâtiments existants ? Une approche comparée des coûts prévisionnels aurait été intéressante.
Si la méthanisation apparaît comme un équipement écologiquement intéressant, ses inconvénients, mauvaise rentabilité, odeurs, risque d'incendies et d'explosion sont signalés.

La Métropole affiche avec sérénité les réponses à ces interrogations par les informations présentées dans le dossier de concertation et sur le site internet où les réponses à la foire aux questions ont été complétées pendant la concertation.

- L'usine d'incinération est difficilement délocalisable. Elle alimente le réseau de chaleur de la ville de Grenoble. La proximité de l'agglomération (et en particulier de l'hôpital) est indispensable pour réduire les déperditions de chaleur.

¹ La concertation porte sur UN SEUL projet : la reconstruction des outils de traitement des déchets. Les outils sont au nombre de trois : l'unité d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE), le centre de tri (CDT) et l'usine de compostage et de méthanisation (UC/M). Dans le rapport, le projet concerne les trois établissements.

- Les performances environnementales actuelles sont très bonnes. Le suivi environnemental du site d'Athador, mesures à l'émission, mesures dans l'environnement immédiat, montrent d'une part que les normes sont largement respectées et d'autre part que *"l'impact des émissions actuelles de l'usine n'est pas décelable dans les résultats qui mettent en évidence une pollution de fond résultant de l'effet "cuvette" de l'agglomération"*. Le projet prévoit d'accroître les performances de traitement des fumées pour respecter les nouvelles valeurs limites d'émissions qui seront prochainement prescrites par l'Europe.
- Enfin, la nouvelle station gaz naturel de GEG implantée à proximité d'Athador facilitera le transfert progressif de la flotte des camions vers l'utilisation du gaz naturel véhicule, autant pour les services en régie (principalement la collecte) que pour les prestataires extérieurs. Le site actuel est bien desservi par le réseau routier. Il est central par rapport au territoire producteur de déchets.

Les craintes et questions sur leur dimensionnement.

La question du dimensionnement des usines est étroitement liée à la réalisation des objectifs ambitieux du schéma directeur déchets et au respect des engagements pris par les partenaires associés.

Globalement, la réduction des déchets à la source est très souvent avancée comme étant le meilleur moyen pour tendre vers une réduction efficace. De nombreuses propositions sont avancées. Les arguments soulignent l'importance de mobiliser les industriels et surtout d'afficher de réelles volontés politiques. Si un lien existe entre réduction des déchets et dimensionnement des usines, c'est sur les modalités de prise en compte des données actuelles et des indicateurs de tendance que la discussion peut être recentrée.

Concernant l'usine d'incinération, la question est celle de la diminution de sa capacité alors qu'on peut craindre que la réduction amont des déchets résiduels ne soit pas suffisante. **L'amélioration des comportements en matière de tri** n'est-elle pas surévaluée ? Et dans ce cas, un excédent de déchets pourrait-il être traité par les nouvelles installations ? Inversement, une évolution rapide vers des comportements responsables pourrait créer un afflux de déchets au centre de tri et à l'usine de méthanisation au dépens de l'incinération qui serait alors surdimensionnée. Les objectifs de réduction de 20 % des DMA et surtout de 50 % de la poubelle grise paraissent ambitieux au vu des évolutions antérieures mais pourraient s'avérer largement dépassés par la prise de conscience en cours de la nécessité d'agir rapidement pour la sauvegarde de la planète.

Faces à ces incertitudes, que le dossier ne lève pas, et qui révèlent que les installations futures risquent de ne pas être en adéquation avec la réalité des tonnages disponibles, la question est posée des marges disponibles pour les process industriels. De même, arguant de l'évolution des flux des différents déchets sur une période de 30 ans, la question des possibilités d'adaptation des installations est posée.

Concernant le secteur géographique de provenance des déchets, l'extension à de nouveaux associés est discutée. Les effets néfastes du transport des déchets, le déplacement et la concentration des pollutions dans l'agglomération sont soulignées. Par ailleurs, le public est inquiet de la capacité des territoires associés à respecter les mêmes règles et les objectifs de réduction élaborés par la Métro. De ce fait, le débat sur l'augmentation du volume des déchets à traiter et donc l'agrandissement du centre de tri est ouvert.

En réponse, la Métropole souligne que les projections sont faites en tenant compte des augmentations prévisibles de la population et en intégrant les objectifs de réduction des déchets retenus dans le schéma directeur déchets. La même démarche a été adoptée par les autres collectivités associées pour déterminer les volumes des engagements contractualisés dans une convention co-signée le 6 novembre 2018. Il est également rappelé que le secteur

géographique d'intervention n'est pas (ou peu) modifié. Les déchets des collectivités associées sont actuellement traités à l'usine d'incinération à Athanor. Les mesures prises pour faciliter la réduction des déchets et l'amélioration du tri devraient permettre de tenir l'objectif de diminution du volume (- 30.000 t/an) des déchets résiduels incinérés.

Le dimensionnement et les process du centre de tri sont également susceptibles d'évoluer en fonction des procédés de recyclage qui pourraient être mis en place dans l'avenir. La consigne des bouteilles en plastique, en particulier, questionne le porteur du projet.

La même problématique existe pour déterminer la capacité de l'unité de méthanisation. Sera-t-elle suffisante si le tri des déchets alimentaires est un succès ? Inversement, la concurrence avec le compostage individuel ne réduira-t-elle pas le flux des déchets alimentaires qui pourraient être méthanisés et compostés ? Le problème du dimensionnement reste posé, certains voient un risque de surdimensionnement, d'autres un risque de capacité insuffisante. Une réflexion est engagée pour affiner la collecte des déchets alimentaires de toutes les cuisines publiques et privées et celles des gros producteurs.

Dans tous les cas, chacun estime qu'un très important effort pédagogique de communication sera nécessaire pour atteindre les objectifs dont dépend le calibrage des installations industrielles.

Des exigences environnementales concomitantes attendues.

Les usagers soulèvent très fréquemment de fortes attentes en matière de préservation de l'environnement. Ils demandent pour toutes les nuisances inventoriées, des améliorations par rapport à la situation actuelle. Dans le cadre de la reconstruction des outils de traitement des déchets, ils souhaitent l'installation de process performants et exemplaires et une surveillance renforcée des pollutions.

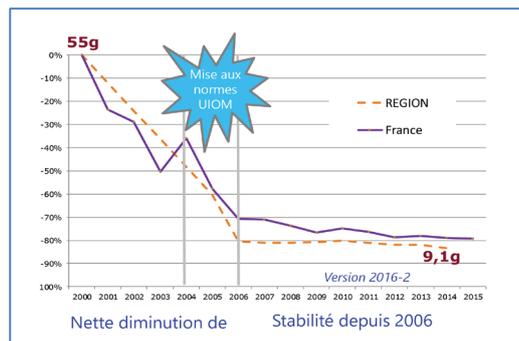
Rejets atmosphériques de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique

Le traitement des fumées et l'amélioration de la qualité des rejets atmosphériques constituent le thème le plus évoqué, notamment dans un contexte grenoblois déjà fortement sujet à des pics de pollution. La présence d'un panache de fumées révèle toujours une crainte. Crainte d'un dysfonctionnement ou accident, méfiance par rapport à des protocoles de mesures, méconnaissances des résultats, sont exprimées. Il semble qu'il y ait beaucoup de méfiance d'autant plus que l'information du public en la matière est considérée comme déficiente et insuffisante.

Des propositions techniques sont évoquées par la mise en place de filtres à "nanoparticules" et de catalyseurs à particules gazeuses dans les cheminées.

La réponse de la Métropole sur ce thème s'appuie sur les résultats du suivi de l'autocontrôle réglementaire et les données de l'agence Atmo AuRA sur la pollution de l'air dans la région grenobloise. Les retombées atmosphériques sont régulièrement mesurées (notamment les dioxines/furanes et métaux) selon plusieurs protocoles qui montrent tous des niveaux de contamination faibles.

Les niveaux de rejets qui ont pu être élevés avant 2006, avant l'application de la réglementation sur les émissions des usines d'incinération des ordures ménagères sont actuellement 5 fois inférieurs aux seuils réglementaires. C'est le remplacement du procédé de traitement des fumées par un système "sec" qui a permis d'atteindre ces performances.



Extrait du dossier de concertation

Néanmoins, la Métropole précise qu'une nouvelle directive européenne, actuellement en consultation, viendra prochainement abaisser les valeurs limites d'émissions (VLE).

*Pour les dioxines et furanes, la VLE ne pourra pas être supérieure à 0,04 ng i-TEQ/Nm³ pour les installations nouvelles et 0,06 ng pour les installations existantes, alors qu'elle est aujourd'hui de 0,1 ng.
La VLE des poussières ne pourra pas être supérieure à 5 mg/Nm³ alors qu'elle est actuellement de 10 mg.*

Cette nouvelle réglementation impose de persévérer dans l'amélioration des performances, ce dont la nouvelle usine tiendra compte.

Pour aller plus loin, la question de l'excellence est posée. Certes la nouvelle usine sera conforme aux nouvelles normes de rejets mais pourquoi pas aller plus loin et tendre vers des dispositifs plus vertueux et anticipateurs. Ce à quoi, la maîtrise d'ouvrage adhère en précisant que ses objectifs de performances en terme de traitement des fumées et de performances énergétiques se positionne sur les meilleures techniques disponibles (BREF : Best Available Techniques REference Documents).

Les odeurs à Murianette

Pour l'usine de méthanisation et de compostage, la crainte d'émission d'odeurs est souvent évoquée, d'autant plus que certaines s'échappent actuellement de l'usine de compostage et malgré l'isolement du site, les riverains expriment une gêne qu'ils souhaitent voir cesser. Globalement, il est préconisé d'installer des filtres anti-odeurs et un meilleur confinement.

L'exploitant reconnaît des difficultés à contrôler les odeurs sur le site. La vétusté des bâtiments est mise en cause (fuite par les toitures). Il précise que la réfection des installations est programmée. Par ailleurs, il explique que l'air des nouvelles installations sera totalement capté et désodorisé. De plus, lors de la méthanisation, la décomposition des déchets est réalisée en absence d'oxygène, sans contact avec l'air ambiant et donc sans odeur. Au terme du process, les acides gras volatils responsables des odeurs sont détruits : le digestat produit est pratiquement inodore, il sera composté avec des déchets verts.

Pour réagir rapidement si des mauvaises odeurs intervenaient, la Métropole imagine de mettre en place une surveillance sur le site et dans le voisinage, en associant les riverains au sein d'un « réseau de nez ».

Le bruit et les odeurs au centre de tri

Ces problématiques sont actuellement signalées pour le centre de tri. L'isolement des zones de stockage avec l'extérieur est un critère important qui est retenu dans l'appel d'offre en cours. Plusieurs solutions sont proposées par les entreprises candidates.

Risques technologiques et naturels : installations classées pour la protection de l'environnement et inondation

Le public apparaît très préoccupé par les risques technologiques et les risques naturels. Il s'interroge notamment sur les risques du procédé de méthanisation. Les usines sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Les risques d'incendies et d'explosion sont évoqués. Il est expliqué que les risques d'incendie ou

d'explosion liés au biogaz sont très limités. En tant que mélange potentiellement explosif, le biogaz nécessite des précautions. Les sites sont dotés de détecteurs de gaz, d'extincteurs, d'une voie d'accès pour les pompiers. Ils sont également équipés d'une torchère qui sert à éliminer le biogaz éventuellement en excès. Enfin, le gaz produit est directement injecté dans le réseau local.

Sur le site d'Athador, la Métropole installe actuellement un système de sprinklers pour assurer une défense incendie automatique. Les installations de sprinklers reconnaissent et signalent des incendies puis déclenchent automatiquement le processus d'extinction.

La question est posée de la réimplantation des installations dans des zones soumises à un aléa fort d'inondation de plaine. Champ d'inondation contrôlée à Murianette et zone de contraintes particulières affectée par les crues de l'Isère pour le site d'Athador dans le PPRI de 2007, le maître d'ouvrage est attentif aux prescriptions qui seront retenues dans le futur PPRI Isère amont. Le projet anticipe les prescriptions en plaçant les installations sensibles au-dessus du niveau de référence.

Concernant l'information, les riverains souhaiteraient qu'avec la reconstruction soit mis en place un numéro téléphonique avec un interlocuteur 24 h/24 h en cas d'anomalie constatée et un système d'alerte et de consignes par SMS en cas de dysfonctionnement. Pour la Métropole, la mise en place d'un accès à une plateforme pour signaler une anomalie ouverte 24h/24 paraît plus facilement réalisable.

L'acheminement des déchets par camions

Pour ce qui concerne la collecte et l'apport des ordures à Athador-La Tronche, et dans une moindre mesure à Murianette, de nombreux usagers souhaitent une optimisation du flux des camions-bennes à visée de réduction. Ils souhaitent que l'intégralité de la flotte fonctionne à l'énergie propre, gaz ou électricité. Certains suggèrent qu'un plan de desserte soit réalisé.

A ce sujet, la Métropole rappelle qu'elle a réorganisé et harmonisé la collecte au sein de son territoire pour l'adapter aux nouveaux objectifs de tri et fluidifier la rotation des camions.

L'intégration paysagère des sites

C'est principalement le site d'Athador qui est concerné étant donné sa situation et sa visibilité dans le paysage grenoblois. Certains usagers voudraient que les reconstructions soient l'occasion de donner une esthétique agréable, voire artistique aux nouvelles installations. En même temps, le décor du site industriel pourrait révéler une identification forte et revendiquer une affirmation de l'intérêt du travail réalisé.

Ainsi, il est souvent demandé des efforts pour l'intégration architecturale et paysagère des nouveaux bâtiments en lien avec le maillage urbain et l'environnement naturel du parc de l'Île d'Amour et les berges de l'Isère. Des propositions suggèrent de limiter la hauteur de l'incinérateur et des cheminées ou d'inclure des fresques street art sur les murs extérieurs. Sans s'opposer à la mise en valeur du site, il est souligné que le traitement paysager des espaces et la végétalisation pourraient à la fois favoriser l'agrément et l'intégration paysagère des installations industrielles. Certaines personnes demandent à être associées au travail d'insertion paysagère et à la végétalisation des sites.

De plus, certains souhaitent que les installations soient le plus confinées possible (limitation des nuisances et pollutions), que l'eau de ruissellement soit récupérée, traitée et réutilisée et que la toiture soit photovoltaïque.

Economiser la planète, c'est aussi diminuer l'éclairage nocturne, ce qui limite les perturbations pour les riverains et pour la faune.

L'intégration paysagère de l'usine de méthanisation-compostage est souvent développée. Le contexte naturel engage à proposer une intégration naturelle à l'aide de murs, toitures, parterres végétalisés, plantations autour du site pour masquer les bâtiments. D'autres idées sont proposées : luminaires solaires, panneaux photovoltaïques, représentation symbolique sur le toit.

La Métropole souligne que la qualité des sites est une préoccupation majeure et que les surcoûts éventuels pourront être absorbés dans le budget global du projet.

L'impact des travaux.

Les nuisances qui peuvent être générées pendant la période des travaux sont évoquées. L'accès principal des camions pourrait être détourné par le chemin des acacias. Concernant les autres incidences, si elles ne sont pas inconnues du maître d'ouvrage, ce dernier ne propose pas de dispositions particulières. Il s'en remet aux propositions des candidats. La question du recyclage des produits de démolition et des machines du centre de tri est également posée. Certains préfèrent une déconstruction à une démolition, ajustement lexical auquel la Métropole acquiesce.

Pour une appropriation des objectifs : la valorisation pédagogique des installations

Sans revenir sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du schéma directeur déchets, sujet qui reste hors du cadre de la concertation engagée, il est rappelé l'intérêt de la valorisation pédagogique des outils de traitement des déchets pour favoriser la réalisation des objectifs de tri et de recyclage et soutenir les changements de comportements.

La création de parcours pédagogiques au sein des usines, y compris à Murianette, avec un équipement de qualité (maquettes animées, écouteurs de visite ... etc.) et une capacité d'accueil accrue, paraît être un outil d'éducation "amont", de sensibilisation indispensable. Il devrait être intégré dans la conception de l'usine pour présenter une visite complète et non partielle des installations. Les performances (chaleur, énergie, environnement), la destination des produits (papiers, plastiques, métaux...) et des sous-produits (Refiom, mâchefers) devraient être expliquées.

Il est souligné que le tri des déchets alimentaires est plus difficile en appartement et en ville et qu'il importe d'accompagner la population dans cette démarche. Au-delà des dispositifs pratiques de collecte, des animations comme la distribution de semences et de compost sur site pourraient sensibiliser des visiteurs et promouvoir les processus de compostage et de méthanisation. Si le jeune public est particulièrement visé, tous les secteurs sont concernés.

Pour faciliter le contact avec le public, il est proposé de développer un espace convivial d'animation et de rencontre, ouvert au public et aux associations, un espace d'exposition des réalisations faites avec des objets recyclés. Toutefois, cette idée se heurte au statut d'ICPE des installations qui impose un contrôle des circulations.

Pour une amélioration du contact avec la population et les agents

Un dispositif d'information rapide et régulier de la population

Le public a souvent émis la demande d'une information régulière et précise sur la qualité des rejets, sur les incidents qui peuvent survenir. Un numéro d'appel, une alerte SMS ... pourraient être mis en place.

Un site de qualité

En lien avec son environnement naturel, il pourrait être développé des espaces de biodiversité et un accès en mode doux pour les travailleurs des sites.

Une attention particulière des conditions de travail

Considérant la nature des produits, une remarque se préoccupe des conditions et de l'environnement de travail des ouvriers, du confort et de la salubrité de leur activité. Par ailleurs une personne suggère, dans le cadre des filières de tri de créer des emplois pour personnes handicapées.

La performance des installations.

La qualité du tri sélectif est aussi interrogée par les usagers : le tri sélectif sera-t-il plus performant ? de nouvelles filières de recyclage (coton, essuie-tout) seront-elles ajoutées ? la performance atteindra-t-elle celle des installations norvégiennes (23 filières) et valorisera-t-elle finement les emballages ménagers ?

Pour la Métropole, le renouvellement du centre de tri a pour but d'augmenter sa capacité et de rénover les process pour atteindre un meilleur rendement sur les déchets de la collecte sélective et une finesse du tri qui améliore la qualité des produits destinés au recyclage. Il n'est pas prévu d'ajouter de nouvelles filières. Par ailleurs, le maître d'ouvrage reste vigilant sur l'évolution des comportements notamment sur les possibilités de consignes des bouteilles plastiques, évolution qui pourrait imposer de modifier les dispositifs actuels. Il est également attentif aux évolutions législatives qui pourraient organiser et financer la gestion des lingettes dans le cadre d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP).

L'investissement pour la nouvelle usine d'incinération est conséquent. Si on admet que l'usine d'incinération, en fin de vie, a besoin d'être remplacée, la question des gains de performances est posée. Quels progrès technologiques pourront être exploités ? Dans quel compartiment, la nouvelle installation d'incinération sera plus performante ? Les particules ultrafines seront-elles mesurées ?

L'usine prévoit la construction de 2 fours pour faciliter les entretiens et parer la gestion des incidents, chacun pouvant par la souplesse des plages de combustion, s'adapter aux produits à incinérer et gagner en performance énergétique. Ce gain de performance est attendu pour compenser la baisse de volume à incinérer et maintenir la quantité de chaleur produite. Par ailleurs, des gains importants sont attendus dans le traitement des fumées pour réduire les émissions et respecter les prochaines normes européennes.

Certains s'interrogent sur la qualité du terreau produit par Murianette après méthanisation : sera-t-il de bonne qualité et mis gratuitement à disposition des habitants ? S'il est de bonne qualité, une redevance pourrait être due. La Métropole rappelle que le compost est effectivement mis à disposition gratuitement aux habitants. La qualité du compost produit est régulièrement échantillonnée pour être analysée. Il respecte la norme NFU 44051 qui encadre la commercialisation des composts.

Enfin des usagers s'interrogent sur la possibilité d'une baisse du prix du chauffage urbain dans la mesure où les produits énergétiques issus du recyclage et de la méthanisation vont augmenter du fait de meilleures performances.

L'aire d'accueil des gens du voyage

La proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage paraît incompatible avec l'ampleur des travaux qui doivent être entrepris sur le site. Le déplacement devrait intervenir avant le début des travaux. Les contacts nécessaires sont entrepris par les services compétents. Malgré une réelle préoccupation du maître d'ouvrage, il a été impossible de les associer à la concertation.

Évolution du projet résultant de la concertation

Les questions posées lors de la concertation viennent renforcer et/ou compléter les préoccupations du maître d'ouvrage pour réussir son projet technique et environnemental. Ce dernier considère que de la bonne intégration du projet dans la ville dépendront l'acceptation, l'appropriation des enjeux par la population. Le terme intégration inclut non seulement une dimension urbanistique et architecturale ou paysagère mais surtout la nécessité d'une bonne compréhension, une reconnaissance de l'intérêt des outils mis en place.

Les projets techniques et architecturaux de reconstruction des installations sont encore à l'étude. Sur la base de cahiers des charges, les appels d'offres sont en cours. Ils pourront éventuellement intégrer les acquis de la concertation.

Globalement, le principe de la reconstruction n'est pas remis en question, l'évolution des installations dans l'espace actuel est admis, le dimensionnement est acté, la chronologie des travaux est maintenue et le maintien du service public est assuré. Les grandes orientations du projet semblent inamovibles. Elles s'appuient sur l'analyse de la situation largement présentée dans le schéma directeur déchets et sur une longue expérience d'exploitation du site. Le service chargé du suivi technique du projet de la reconstruction intervient en direct avec les candidats à l'appel d'offres pour garantir la bonne prise en compte des besoins des collectivités et optimiser la qualité des réponses.

Ce qui peut évoluer.

- Le dimensionnement de la méthanisation, face au succès du compostage pourra éventuellement être revu. Une calibration du projet au plus juste est nécessaire pour optimiser la rentabilité des installations. Un redimensionnement est en cours pour affiner la part de la collecte des déchets alimentaires et celle des gros producteurs.
- Sur le site de Murianette, le traitement des odeurs est un projet immédiat, indépendant de l'extension à la méthanisation. Parallèlement, un projet de "réseau de nez" pourrait être mis en place pour associer la population à la problématique odeur.
- Sur le centre de tri, la Métropole est également très attentive à la prise en compte des problématiques odeurs.
- Concernant tous les outils, face aux incertitudes, notamment de dimensionnement mais également de modification des consignes de tri, il importe que les projets industriels prévoient des marges dans les processus mais également la conservation de capacités d'évolution des procédés au sein des équipements.
- Les protocoles des suivis environnementaux pourront bénéficier d'adaptations face à de nouvelles prescriptions. C'est principalement dans le porté à connaissance que des améliorations pourront intervenir.
- Le réemploi des matériaux de démolition sera étudié.
- Il est pris acte de l'importance du contact avec la population. Des moyens d'informations sur les conditions de fonctionnement, les risques, les systèmes d'alerte et le suivi des pollutions seront étudiés.
- L'importance de travailler sur une vision positive des installations est retenue. Une communication sur les atouts des installations (réseau de chauffage, performances énergétiques et environnementales) est nécessaire. La concertation a révélé une méconnaissance profonde sur ce sujet.
- La concertation a souligné l'importance de l'intégration des circuits pédagogiques dans le projet initial.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

La concertation préalable sur les outils de traitement des déchets de la Métropole s'est ouverte après deux années d'étude du schéma directeur des déchets qui ont fortement mobilisé les élus et les citoyens à travers une concertation dense. L'actuelle concertation préalable qui lui succède a moins retenu l'attention du public, pouvant considérer que les grandes orientations le concernant ont été fixées. La participation est donc restée limitée malgré un investissement important de la collectivité. La Métropole a développé une campagne d'information ciblée sur le périmètre des communes riveraines. Des informations ont paru sur les supports grenoblois et métropolitains. On peut toutefois regretter que l'information n'ait pas utilisé les médias locaux (presse, radio, télévision).

L'information a été relayée de façons diverses sur les sites internet. Plutôt bien sur les communes riveraines, faiblement dans les territoires partenaires malgré une demande répétée des garants pour associer ces territoires à la concertation. Les garants estiment insuffisante la participation des collectivités associées, étant donné qu'elles sont partenaires de la conception et du financement des nouveaux outils de tri et d'incinération.

Les documents destinés à informer le public, principalement le dossier de concertation, les présentations faites sur le site internet et la foire aux questions sont clairs et bien argumentés. D'autres documents, comme le schéma directeur déchets et les comptes rendus intermédiaires, sont directement consultables pour une information plus détaillée. Tous ces documents sont suffisamment argumentés et précis pour autoriser une prise de position sur les problématiques traitées. Toutefois, pour approfondir le débat, des explications techniques sur les procédés auraient pu figurer au dossier. Elles auraient concrétisé les projets d'améliorations technologiques avancées et pu suggérer des questionnements différents.

Soulignons que la Métropole a engagé un investissement important dans le suivi de la concertation. Elle a organisé de nombreuses manifestations participatives. Rappelons les rencontres avec les partenaires des comités (usagers déchets, suivi Athanor, énergie, compostage), une participation soutenue pour aller à la rencontre du public, l'organisation d'ateliers/visites et de forums, qui ont permis d'associer le public et de recueillir ses questionnements. Ceci sans oublier le suivi de la plateforme mise à disposition pour déposer des contributions.

A ce sujet, nous avons travaillé avec des services réactifs à nos demandes, impliqués dans la concertation et qui ont voulu impulser une dynamique à cette concertation en ayant une forte présence sur le terrain. On peut toutefois noter que la démarche officielle de la concertation préalable a été longue à s'imposer face à une première approche qui visait une consultation citoyenne.

Bien qu'évoquée en réunion préparatoire, aucune action n'a été engagée auprès des scolaires. On a également pu constater qu'il n'a pas été possible d'associer les gens du voyage pendant le temps de la concertation.

RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Continuer à associer/informer les usagers et le public.

Les garants observent une forte demande des usagers et du public à être associés aux différentes étapes de la reconstruction des outils de traitement des déchets. Ainsi ils recommandent de :

- Maintenir et intensifier les concertations avec le comité usagers déchets.
- Satisfaire la demande du public sur l'association à l'élaboration du projet.
- Satisfaire les besoins d'information concernant les travaux (dates, méthodes, innovations techniques...)
- Associer le public sur les différentes étapes de la construction :
 - Répondre aux demandes techniques
 - Signaler les difficultés éventuelles
 - Impliquer le public dans le projet paysager des sites
 - Réaliser des rencontres/visites à différentes étapes de l'évolution des chantiers avec les entreprises/ouvriers.

Répondre à des exigences nouvelles.

- Associer le comité usagers déchets ou former un groupe de travail pour la préparation des dossiers d'enquête publique et du déroulement des enquêtes.
- Ouvrir la discussion sur la possibilité d'intégrer des handicapés dans le dispositif pédagogique prévu, voire dans les équipes ouvrières
- Accentuer le travail d'information sur le tri et le recyclage, conditions de la réussite de la rentabilité et du fonctionnement des nouvelles installations.

Les garants

Michel PUECH



Bernard GIACOMELLI



LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Compte-rendu de la réunion préparatoire des garants avec la Métropole
- ANNEXE 2 : L'analyse du contexte
- ANNEXE 3 : Note sur la stratégie de concertation.
- ANNEXE 4 : Compte-rendu de l'atelier du 16.05.19



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr